VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de Choix dans le Troisième District.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3119 et 3121, 3123 et 3125, 3127 et 3129 rue Dauphine.

Le Cottage Simple No 3120 rue Bourgogne.

Les Cinq Cottages Doubles, Nos 3122 et 3124, 3126 et 3128, 3130 et 3132, 3134 et 3136, 3138 et 3140 rue Bourgogne.

Le Cottage Simple 822 rue Louisa.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3120 et 3122, 3124 et 3126, 3130 et 3132 rue Nord Rempart.

Le Magasin et Résidence Nos 3139 et 3121 rue Nord Rempart.

Le Cottage Double 3401 et 3403 rue St-Claude.

Le Cottage Double Nos 1121 et 1123 rue Désiré.

Le Terrain Vacant rue Désiré, entre les rues St-Claude et Marais.

George A. Schulz vs Mme J. F. Hanish et al.

No 75,023—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR DANZIGER & TESSIER—G. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI, 2 Juillet 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1908 et signé le 30 mai 1908, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:—

1o Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 250 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Louisa et Clouet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Edgar Pillé, daté le 27 avril 1904, annexé à un acte d'inventaire de la veuve Louise Schulz par F. J. Puig, daté le 21 avril 1904, mesurant trente trois pieds et trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, commençant à une distance de cent vingt huit pieds un pouce de l'encoignure Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue Dauphine et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc. de chaque côté et loué à $13 par mois chaque côté.

2o Un certain lot de terré, situé dans le même ilet No 250 désigné par la lettre B sur le même plan et mesurant trente trois pieds trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3123-3125 rue Dauphine, et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc, de chaque côté, loué $13 par mois chaque côté.

3o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre C sur ledit plan et mesurant trente trois pieds un pouce deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3127 3129 rue Dauphine, et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc., de chaque coté, loué $13 par mois chaque côté

4o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre E, sur le même plan, et mesurant dix neuf pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur commençant à cent vingt huit pieds, un pouce de l'encoignure Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 3120 rue Bourgogne, et comprenant un cottage simple contenant 5 chambres, etc., loué à $12 par mois.

5o Un certain lot de terre, situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre F sur le même plan et mesurant trente deux pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3122-3124 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc., de chaque côté, loué $14 par mois chaque côté.

6o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre G sur le même plan, et mesurant trent deux pieds sept pouces deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3126-3128 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant quatre chambres, office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

7o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre H sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3130-3132 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

8o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250, désigné par la lettre I, sur le même plan et mesurant trente deux pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Bourgogne par cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3134-3136 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres de chaque côté, loué à $12 par mois chaque côté.

9o Une certaine portion de terre située dans le même ilet No 250, commençant à une distance de deux cent dix neuf pieds six pouces et une ligne de face à la rue Bourgogne et Louisa et mesurant trente deux pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3139-3140 rue Bourgogne et comprenant un cottage double à chambres, office etc. de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

10o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 250 désigné comme lot No 1 sur un plan de A. de Armas, daté le 3 avril 1876 déposé comme plan N en l'étude de Théo Guyol, et mesurant vingt huit pieds de face à la rue Louisa sur cent vingt pieds commençant à une distance de cent vingt six pieds onze pouces de l'encoignure de la rue Bourgogne, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 822 rue Louisa, et comprenant un cottage simple contenant 6 chambres, vestibule, etc. de chaque côté loué $18 par mois

11o Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'Ilet No 283, borné par les rues N. Rempart, Bourgogne, Clouet et Louisa, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pillé, daté le 12 novembre 1881, une copie duquel est annexée à un inventaire de la veuve Louisa Schulz par F. J. Puig, notaire, le 21 avril 1904, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3120 3122 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc., de chaque côté, loué $10 par mois chaque côté.

12o Un certain lot de terre situé dans le même ilet, No 283 désigné par la lettre E sur un plan ci-dessus mentionné, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3124 3126 rue N. Rempart, et comprenant un cottage double 5 chambres, etc., de chaque côté, loué à $12 par mois chaque côté.

13o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 283 désigné par la lettre C sur le plan ci dessus mentionné et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3130 3132 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres de chaque côté, loué $10 par mois chaque côté.

14o Un certain lot de terre situé dans le même district dans l'ilet No 362, borné par les rues N. Rempart (autrefois Amour) St Claude (autrefois Bons Enfants), Louisa et Clouet, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds huit pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue N. Rempart, comprenant une bâtisse magasin à un étage et cinq chambres loué $14 par mois.

15o Deux lots de terre situés dans le même district dans l'ilet No 405, borné par les rues St Claude, Désiré, Marais et Elmire, désignés par les Nos 1 et 2 de l'ilet 11, sur un plan de A. Castaing, daté le 20 mai 1854, déposé en l'étude de A. Dreyfous et mesurant chacun trente pieds un pouce et six lignes de face à la rue St Claude sur cent dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de profondeur; le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Désiré avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3401 3403 rue St Claude.

16o Un certain terrain vacant situé dans le même ilet No 405 contigu au ci-dessus dans le fond et désigné par le No 1 sur un plan de Geo de Armas, daté le 15 avril 1898, annexé à un inventaire de Mme veuve Louis Schulz, par devant F. J. Puig, notaire, daté le 21 avril 1904, mesurant vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur.

17o Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 405, contigu au ci-dessus et désigné par le No 2 sur le même plan, et mesurant vingt neuf pieds, six pouces de face à la rue Désiré, par cent vingt pieds, sept pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1121-1123 rue Désiré, comprenant un cottage double, 3 chambres, citerne, etc., de chaque côté, loué $7.50 par mois par coté.

Conditions—Une moitié du prix comptant et la balance en un et deux ans en billets portant sept pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'à paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas qu'un avocat soit employé pour collecter lesdits billets, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et devant transférer la police au porteur des billets et d'assumer et de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908 et déposé entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix de la vente et se devant recevoir les loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente, toutes les ventes sujettes au bail par mois.

Les actes de ventes pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais des acquéreurs.

Chas F. Claiborne,
Buck & Walshe,
David Rosenberg,
Fred S. Weis, J. D. Nix, avocats.

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

VENTES A L'ENCAN.

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Madame A. L. Howard.

No 84,439—Cour Civile de District. Div. C.

Résidence Double à deux étages, 1431-33 rue Prytanée, coin Melpomène, ilet avenue St Charles et la rue Thalie.

Une résidence simple à deux étages, 1427 rue Prytanée, contigue à la propriété ci-dessus.

A l'encan MARDI, le 28 juillet, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi.

La résidence double à deux étages contenant de chaque côté 11 chambres, vestibules office et chambre à bain. Lot 40' 11" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de face et profondeur sur la rue Melpomène.

La résidence simple à deux étages comprenant 8 chambres, vestibules, chambre à bain et office. Lot 24' 8" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de profondeur. Les mesures des deux lots sont plus particulièrement décrites sur des plans exhibés à la Bourse et la pétition enregistrée en Cour.

La propriété sera vendue sujette au bail à $35 par mois sur chaque résidence expirant le 30 septembre 1908.

Dans l'affaire de la succession de Mme A. L. Howard, No 84,439, Cour Civile de District, Div. C. En vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. John St Paul, juge de la Div. C, Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, signé le 27 mai 1908, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 28 juillet 1908, à midi, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après le passage de l'acte de vente, avec intérêt au taux de 7 0/0 par an de leur date, le paiement des dits billets devant être garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer et promettre de payer les taxes pour l'année 1908. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew H. Wilson, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente chez I. B. RENNYSON, Encanteur.

J. Zach Spearing, avocat.

24 juin—24 28—juil 5 12 19 26 27 28

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

D'UN

D'UN COIN DES AFFAIRES ET DE DEMEURE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.

W. A. KERNAGHAN, Encanteur.
Bureau, 339 rue Carondelet.

JEUDI, 23 JUILLET 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 15 juin 1908 et signé le 19 juin 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D, dans la succession de Patrick Redmond et d'Anne Newman Redmond, sa femme, No 84,940 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite:

Le magasin et résidence double à un étage et en bois, Nos 2301 et 2303 rue Gravier, coin Miro, ayant magasin et deux chambres au coin, et trois chambres de l'autre côté. Le terrain avec tous les droits, passages, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Miro et Tonti, désigné par le No un sur un devis annexé à un acte du 8 juin 1857, pardevant T. O. Stark, notaire. Ledit terrain forme le coin des rues Gravier et Miro, et mesure 30 pieds, 3 pouces de face rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Dans un bon voisinage s'améliorant, convenable comme placement d'argent ou résidence.

Conditions—Comptant et l'obligation de payer les taxes par l'acquéreur, dues et exigibles en 1908 en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Chas Schneidau, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement supérieur en Propriété Commerciale sur la rue St Louis.

A proximité du Nouveau Palais de Justice, des Chemins de fer et près des Quais de Navires.

Succession de J. B. Junqua.

No 83,433, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 23 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 juin 1908 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Divis on A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir.

1o Le magasin et résidence substantiel en briques à deux étages No 531 rue St Louis, contenant magasin au rez de chaussée et au premier des chambres d'habitation et sur le côté une large entrée pour wagon. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 27, borné par les rues St Louis, Chartres, Decatur et Toulouse, mesurant 42 pieds de face à la rue St Louis sur 101 pieds de profondeur, plus ou moins.

2o Le magasin et résidence en briques à deux étages et mansarde Nos 525 et 527 rue St Louis, contenant magasin et entrepôt au rez de chaussée, et chambres d'habitation au premier étage et entrée pour wagon sur le côté, le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Decatur et Chartres, et mesurant en mesure française, 30 pieds de face à la rue St Louis sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins, qui en mesure américaine serait 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face sur 159 pieds, 10 pouces et 1 ligne de profondeur.

3o Le grand magasin en briques à deux étages et mansarde bien construit, Nos 515, 517 et 519 rue St Louis. Le terrain est décrit comme une certaine portion située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 27, borné par les rues St Louis, Chartres, Decatur et Toulouse, laquelle portion de terre est composée de trois lots de terre désignés par les Nos 12, 12 bis et 14, mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 20 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue St Louis sur une profondeur de 68 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot No 12 mesure 9 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis sur 68 pieds 4 pouces et 5 lignes sur le côté du lot No 12 bis. Le lot No 12 bis mesure 20 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue St Louis sur 68 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 12, et 68 pieds 2 pouces de profondeur sur le côté du lot No 10, faisant un total de façade de 50 pieds 5 pouces et 1 ligne.

Cette propriété est située à quelques pieds au dessous de la rue du Canal et est admirablement placée pour le commerce ou entrepôt. Pour placement de commerce et résidence elle mérite considération.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans avec 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'à paiement, et garanti par privilège de vendeur et hypothèque et toutes autres clauses de sécurité. L'acquéreur devant assurer les bâtisses pour le montant en plein des billets.

L'acquéreur devant payer 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets, et de rembourser les primes pour les polices de feu non expirés et de déposer 10 0/0 de son enchère avec l'encanteur et d'assumer le paiement des taxes pour 1908 en plus du prix de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant George M. Barnett, notaire, et les loyers et revenus de ladite propriété devant appartenir audit acquéreur de la date de la signature de l'acte de vente.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

Succession de John A. Fousse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 86,442—Division E—Attendu que Mme Emma Weblin, veuve de John A. Fousse, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John A. Fousse, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Geo. J. Unterciner, avocat. 21 juin—21 25 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Portant le No Municipal 1647 rue Dufossat, entre les rues Baronne et Dryades, en partie à des conditions de crédit.

Rosa Lowenberg vs Frank R. Rawlins

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 86,197—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 1647 rue Dufossat et tous les accessoires qui y appartiennent située dans le Sixième District de cette ville dans le carré d'ilet No 447, borné par les rues Dufossat, Baronne, Soniat et Dryades laquelle portion de terre mesure soixante pieds de façade rue Dufossat sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est prise du côté le plus proche de la rue Dryades de la première portion de terre désignée par la lettre A sur un plan de W. C. Behan, daté du 17 avril 1894, annexé à un acte passé le 1er juin 1894 pardevant A. G. La Pice, notaire.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1o Comptant une somme suffisante pour satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit deux mille dollars, et sept pour cent par an d'intérêt à partir du 30 avril 1907, ainsi que cinq pour cent sur ledit principal et intérêt, comme honoraires d'avocats, les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes (s'il y en a) dues sur ladite propriété.

2o L'acquéreur gardera en sa possession et assumera (le montant de sa soumission) le paiement du billet de deux mille dollars garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété, concurremment avec la réclamation de la demanderesse—lequel billet est daté du 30 avril 1907 et fait payable à deux ans après date et porte intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date jusqu'à paiement (le paiement de l'intérêt sur le dit billet après la vente étant assumé par l'acquéreur).

3o Et le reste du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Félix J. Dreyfous, avocat pour la demanderesse.

20 juin—20 22 26—juil 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Splendide occasion de faire un placement de capitaux sûr et profitable.

VENTE DU SHERIFF D'UNE

Vaste Manufacture ou Installation de Marbre et de Granit de valeur.

Vastes terrains dans le Second District, dans le carré d'ilet borné par les rues St Louis, Toulouse, Scott et Cortez.

Ayant 319', 8" et 6"' de façade rue St Louis sur 133' de façade sur chacune des rues Scott et Cortez et 319' 8" et 6"' à l'arrière.

Avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec toutes les

Machines, accessoires, bouilloires, pompes à vapeur et électriques

Et tout ce qui constitue l'installation ci-dessus décrite, quelqu'en soit la nature ou la description;

Dans l'affaire de

Charles Kelly vs Schutten and Fallon Company Limited, maintenant la American Marble and Granite Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86,292 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les machines, accessoires, bouilloires, pompes à vapeur et électriques et tout ce qui constitue l'installation de marbre ou de granit ou manufacture de la défenderesse, une corporation, située dans le Second District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré d'ilet No 509, borné par les rues St Louis, Toulouse, Scott et Cortez, mesurant trois cent dix neuf pieds huit pouces et six lignes de façade rue St Louis sur cent trente trois pieds de face sur chacune des rues Scott et Cortez, et trois cent dix neuf pieds huit pouces et six lignes sur la limite inférieure, s'étendant à travers le centre du carré et parallèle à la rue St Louis

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Rice & Montgomery, avocats pour le demandeur.

20 juin—20 26—juil 3 10 17 23

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de Valeur dans le Second District.

Formant le coin de l'avenue Carrollton et de la rue Douane (maintenant Iberville), portant les Nos municipaux 139 et 141 avenue N. Carrollton.

Magnifique situation.

Pierre Puyoulet vs Jean Arseguet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,269—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 juillet 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Canal, David et Douane, maintenant Iberville, désigné par le No 13 et mesure d'après un plan fait par Jno. T. Braun et Cie, en date du 23 octobre 1893, déposé en l'étude de George G. Friedrichs, encanteur, une copie duquel est dûment certifiée et annexée pour qu'on s'y réfère, à un acte de vente par Gustav Borcher à M. H. A. Mooney, passé pardevant Frederick Zengel, notaire en cette ville, sous la date du 30 avril 1894 en mesure américaine de trente pieds deux pouces et une ligne de face à l'avenue Carrollton, cent quinze pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur et de façade rue Douane ou Iberville et cent quatorze pieds, quatre pouces sur la ligne le séparant du lot No 14 et trente pieds, trois pouces et deux lignes de largeur à l'arrière. Ledit terrain forme le coin de l'avenue Carrollton et de la rue Douane

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

E. J. Moral, avocat pour le demandeur.

12 juin—12 13 19 26—juil 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Troisième District

Portant le No municipal 2110 avenue des Champs Elysées, entre les rues Grant et Miro.

William Prats vs Mlle Marie Alice Boulmay

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86,092—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec bâtiment et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet 1038, borné par l'avenue Champs Elysées, les rues François Grant et Miro désigné par le No 13 ou 14 et mesurant trente pieds de face sur l'avenue des Champs Elysées sur cent cinquante quatre pieds huit pouces de profondeur et portant le No municipal 2110 avenue des Champs Elysées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Joe Lautenschlaeger, avocat pour le demandeur.

20 juin—20 26—juil 3 10 17 23

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE SPLENDIDE OCCASION

Pour acheter des Propriétés Foncières, très productives, bien situées, toujours de valeur et pouvant servir pour spéculation.

La bâtisse en briques commode à deux étages et mansarde, coin des rues Marais et St Louis.

La rangée de cottages de choix en briques Nos 418, 420 et 422 rue Marais, entre les rues Conti et St-Louis.

La rangée de cottages doubles productifs, en bois et couverts en ardoises, Nos 404, 406, 408, 410, 412 et 416 rue Marais, entre les rues Conti et St Louis, et la propriété inoccupée de valeur dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Colombus, Miro et Tonti.

Succession de John Eli Pierce.

No 68,025—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 21 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé le 2 juin 1908, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés foncières de valeur et désirables, à savoir—

No 1. Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec (rue projetée), Tonti (aussi une rue projetée), Columbus et Miro, lesquels lots de terre sont désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, et mesurent chacun trente six pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Kerlerec sur cent soixante pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

No 2. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ledit que la propriété dernièrement décrite, et le dit lot est désigné par le No 8 ou 9, et mesurant trente six pieds, deux pouces et une ligne de face à la rue Columbus sur cent soixante pieds, six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

No 3. Quatre certains lots de terre situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Kerlerec, Tonti, Chemin du Bayou et Miro, (les rues Kerlerec et Tonti ne sont pas ouvertes,) et désignés par les Nos 5, 6, 7 et 8, et mesurent comme suit: Trente six pieds, deux pouces et une ligne chacun sur cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. La profondeur des dits lots a été un peu changée par un échange entre Mme Ledoux et ledit ilet John E Pierce, d'après un acte passé pardevant Chas T. Soniat, notaire.

No 4—Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Trémé et St Louis. Ladite portion de terre est composée de parties des lots 11, 12 et 36, et mesurent vingt deux pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue St Louis sur cent vingt huit pieds de profondeur, et faisant face à la rue Marais, et soixante dix pieds deux pouces sur la ligne courant parallèlement à la rue Trémé, de la vingt pieds huit pouces sur la ligne courant parallèlement de la rue St Louis vers la rue Trémé, et de la cinquante huit pieds six pouces et une ligne sur une autre ligne courant vers la rue Conti, et quarante deux pieds six pouces de largeur dans le fond et façade sur une allée.

Les améliorations comprenant comme suit: Une bâtisse construite en briques à deux étages et mansarde, environ cinq chambres ou plus, vestibules, galerie, etc., et les maisons contigues connues comme par les Nos 418, 420 et 422 rue Marais, 3 chambres, hangar, citerne, etc.

No 5. Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Trémé et St Louis, ledit morceau ou portion de terre comprenant des parties des lots désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 et mesurant cent trois pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de cent six pieds, huit pouces, entre lignes parallèles, et cent quatre pieds et cinq lignes et demie de largeur dans le fond, ladite portion de terre ayant face aussi sur une allée.

Les améliorations comprenant comme suit: Une rangée de cottage double en bois, couverte en ardoises, Nos 404, 406, 408, 410, 412, 414 rue Marais contenant environ 6 chambres pour chaque le maire. Citernes, hangars, cour, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance en un ou en un ou deux ans, devant être représenté par billets qui devront être garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, les billets devant porter 7 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et conventions. Les acquéreurs devant assumer en plus de leur enchère les taxes de 1908, les frais de tout certificat qui doit être annexés aux actes de vente. Les primes d'assurances de la date de l'adjudication devant être payées par les acquéreurs et les loyers ne devant appartenir aux acquéreurs qu'après la signature des actes notariés de vente et faire un dépôt de dix pour cent comptant pour lier la vente. Les actes de vente pardevant Robert Lemer, notaire aux frais des acquéreurs.

Dart & Kernan, avocats.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 19 à date.

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—D'UN—

Ilet de Terre de Valeur dans le Troisième District,

JEUDI, LE 9 JUILLET 1908,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Marianne Sampere et als vs Giovanni Sampere et als.

No 81,757—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District en et pour la paroisse d'Orléans, rendu le 27 mars 1907 et signé le 4 avril 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je dirai ou ferai vendre ci-dessus mentionné ve dire comme suit—

Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro municipal 960, borné par les rues Josephine, Célestins, Alabo et Benton, acquis par Rosario Sampere, alias Rosario Sampero, par acte passé pardevant Émile Pomes, notaire, le 2 avril 1903.

Conditions—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant P. J. Palermo, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'adjudication au moment de l'adjudication.

GEO ST-PAUL, Encanteur,
No 147 rue Carondelet.

Geo. B. Smart, avocat pour le demandeur.
Chas Schneidau, avocat pour le défendeur.

7 juin 7 21 28—juil 5 9

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Michael Gairnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83 016—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est en pouvoir en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Vve M. Gairnes, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—A. B. Leon d, avocat.

18 juin—18 21 27

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple No 1927 rue Bourbon.

Dans l'affaire de la succession de Veuve Marie Bruno Mouledous.

No 86,059—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR RAMSEY & O'NEAL—Cicero A. Ramsey, encanteur, bureau 340 rue Carondelet—JEUDI, le 2 juillet 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 28 mai 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Marais, Touro et Urquhart, étant une partie du lot No 4, et mesurant seize pieds, trois pouces de face à la rue Bourbon sur quatre vingt dix huit pieds de profondeur, situé à cent douze pieds un pouce de l'encoignure de la rue Urquhart.

Les améliorations consistent d'un c